



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

AOO – 20260071

Fourniture et livraison de cadeaux et attentions destinés aux résidents des Hôpitaux du Hainaut-Cambrésis

Table des matières

PREAMBULE	3
1. PRESENTATION DES HOPITAUX DU HAINAUT-CAMBRESIS.....	3
2. OBJET DU MARCHE ET DESCRIPTIF DES PRESTATIONS ATTENDUS	6
3. PERIMETRE DES PRESTATIONS	6
4. MODALITES DE COMMANDE.....	7
5. EXIGENCES TECHNIQUES PAR FAMILLE DE PRODUITS	7
5.1 Coffrets alimentaires et chocolats festifs	8
5.2 Produits d'hygiène et de soins	8
5.3 Vêtements et accessoires	8
5.4 Objets de décoration et utilitaires	8
5.5 Fleurs et compositions florales	8
6. LIVRAISON ET DELAIS.....	9
7. SUIVI ET CONTINUITE DES PRESTATIONS.....	9

PREAMBULE

La présente procédure s'inscrit dans le cadre de la fonction achat mutualisée des hôpitaux du Hainaut-Cambrésis.

L'ensemble de ces hôpitaux couvre un territoire de près d'un million d'habitants.

Réparti en 2 zones de proximité (le territoire du Valenciennois et le territoire de la Sambre-Avesnois), il est composé de 10 établissements :

- Le Centre hospitalier du Pays d'Avesnes ;
- Le Centre hospitalier de Denain ;
- Le Centre hospitalier de Felleries-Liessies ;
- Le Centre hospitalier de Fourmies ;
- Le Centre hospitalier d'Hautmont ;
- Le Centre hospitalier de Jeumont ;
- Le Centre hospitalier de Le Quesnoy ;
- Le Centre hospitalier de Maubeuge ;
- Le Centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux ;
- Le Centre hospitalier de Valenciennes (établissement support).

1. PRESENTATION DES HOPITAUX DU HAINAUT-CAMBRESIS

1. Le Centre hospitalier d'Avesnes-sur-Helpe

Labellisé hôpital de proximité, le Centre hospitalier du Pays d'Avesnes (CHPA) dispose de 340 lits et places.

L'établissement a spécialisé son activité sur les filières de gériatrie, d'addictologie, de médecine générale, de cardiologie (RCV) et sur la prise en charge en soins palliatifs.

Il dispose également de plusieurs équipes mobiles de liaison (soins palliatifs, gériatrie et addictologie), d'un SSIAD, et d'un EHPAD de 92 places. Le plateau de consultations spécialisées, l'imagerie conventionnelle et l'imagerie de la femme complètent son offre de soins au plus proche du domicile des patients

2. Le Centre hospitalier de Denain

Le Centre hospitalier de Denain (CHD) est un établissement de santé public situé à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Valenciennes. Il dispose d'une capacité de 566 lits et places, couvrant un large éventail de services médicaux et spécialités. Il emploie 1370 professionnels, assurant ainsi une prise en charge optimale des patients.

Afin de répondre aux besoins de la population, l'hôpital de Denain propose une maternité de niveau 1, des services de chirurgie, de médecine, de psychiatrie, d'imagerie médicale, de soins médicaux et de réadaptation (SMR) ainsi qu'une unité de soins de longue durée (USLD) et deux EHPAD.

3. Le Centre hospitalier de Felleries-Liessies

Le Centre hospitalier de Felleries-Liessies (CHFL) est en direction commune avec le Centre hospitalier de Maubeuge. Les deux établissements sont séparés de 23 kilomètres.

Labellisé hôpital de proximité, il dispose de 314 lits et places, majoritairement en soins médicaux et de réadaptation (SMR) : locomoteurs, neurologiques, addictologiques, nutritionnels, gériatriques et polyvalents.

Il prend également en charge les patients cérébrolésés, et dispose d'une maison d'accueil spécialisée (MAS) de 60 lits. Il emploie 469 professionnels de santé.

4. Le Centre hospitalier de Fourmies

La ville de Fourmies se situe au cœur de la Thiérache, à proximité de la frontière belge et de l'Aisne. Elle se trouve à 40 kilomètres de Maubeuge et à 70 kilomètres de Valenciennes.

Le Centre hospitalier de Fourmies (CHF) est en direction commune avec le Centre hospitalier de Valenciennes.

L'établissement dispose de 275 lits et places. Il offre à la population de son territoire une offre de soins adaptée : médecine (80 lits), chirurgie (21 lits et places), obstétrique (14 lits, maternité de niveau 1), dialyse (8 postes) service d'accueil des urgences et SMUR, soins continus, scanner, IRM, psychiatrie, ainsi qu'un EHPAD.

Il emploie 50 professionnels médicaux et 500 professionnels non médicaux.

5. Le Centre hospitalier d'Hautmont

Le Centre hospitalier d'Hautmont (CHH) dispose de 221 lits et places et propose une offre en soins médicaux et de réadaptation (SMR) et de consultations de gériatrie (mémoire, psycho et oncogériatrie, etc.).

Il dispose également d'un EHPAD de 135 lits et d'une USLD, ainsi que d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Le Centre hospitalier d'Hautmont emploie 200 professionnels.

6. Le Centre hospitalier de Jeumont

Le Centre hospitalier de Jeumont (CHJ) est en direction commune avec le Centre hospitalier de Maubeuge.

Les deux établissements sont distants de 11kilomètres.

L'hôpital de Jeumont dispose de 200 lits et places, dont 25 en soins médicaux et de réadaptation (SMR), 120 d'EHPAD et 50 en maison d'accueil spécialisée (MAS). Il emploie 250 professionnels.

7. Le Centre hospitalier de Le Quesnoy

D'une capacité d'accueil de 756 lits et places d'hospitalisation, d'hébergement et de prise en charge à domicile, et employant plus de 750 professionnels sur ses différents sites, le Centre hospitalier de Le Quesnoy (CHQ) assure une partie de la prise en charge sanitaire et médico-sociale de la population des territoires de Le Quesnoy, de Bavay, de Landrecies (communes du Pays de Mormal) ainsi que ceux de Caudry et de Solesmes.

Labellisé hôpital de proximité en décembre 2021, l'hôpital de Le Quesnoy s'est engagé avec tous les acteurs du territoire pour faciliter l'accès aux soins, à la prévention et à la promotion de la santé.

Il dispose de services de médecine polyvalente et gériatrique, de services de soins médicaux et de réadaptation (SMR) (polyvalents, gériatriques dont l'unité cognitivo-comportementale, réadaptation fonctionnelle, réadaptation respiratoires), en hospitalisation complète ou partielle.

Un service de soins non programmés, un plateau d'imagerie (scanner, mammographie, échographie, radiologie) et un service de consultations spécialisées complètent cette offre sanitaire.

8. Le Centre hospitalier de Maubeuge

Le Centre hospitalier de Maubeuge (CHM) est l'établissement de santé pivot du territoire de la Sambre-Avesnois, couvrant un bassin de 250 000 habitants. En tant qu'acteur majeur des soins de proximité, il occupe une place essentielle dans l'offre de soins locale.

Fin 2021, le Centre hospitalier de Maubeuge a pris place dans une nouvelle infrastructure moderne à Maubeuge. L'hôpital offre une gamme complète de soins, notamment dans les domaines de la MCO, avec une dizaine de spécialités médicales, des soins critiques, une maternité de niveau 2B et un service d'urgence pour adultes et enfants. Au total, il compte 485 lits et places et propose de nombreux dispositifs mobiles complémentaires.

Il assure des activités multi-sites et pluridisciplinaires, notamment dans le domaine de la santé mentale, avec un centre de psychothérapie ainsi que plusieurs CMP et CATTP répartis sur le territoire.

L'hôpital de Maubeuge gère également un cabinet dentaire, l'EHPAD de la Maison du Moulin, ainsi que le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) d'Aulnoye-Aymeries.

Par ailleurs, il joue un rôle central dans la formation des professionnels de santé grâce à son institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants (IFSI-IFAS), contribuant à la formation des futures générations de soignants.

Enfin, grâce à l'engagement quotidien de ses 1 600 professionnels, le Centre hospitalier de Maubeuge continue d'entreprendre de nouveaux projets pour répondre aux besoins croissants en matière de santé, de prévention et d'innovation.

9. Le Centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux

Labellisé hôpital de proximité en 2021, le Centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux (CHSA) est l'hôpital qui dessert principalement le bassin de vie de l'Amandinois.

Il emploie 800 professionnels et comprend 226 lits et places d'hospitalisation en médecine, gériatrie, psychiatrie, addictologie et soins médicaux et de réadaptation (SMR) polyvalents, neurologiques, nutritionnels et onco-hématologiques.

Il dispose également d'un secteur médico-social constitué de 363 lits répartis sur deux EHPAD et d'une résidence autonomie de 24 places.

10. Le Centre hospitalier de Valenciennes (établissement support)

Fort d'un collectif de plus de 5500 professionnels investis, le Centre hospitalier de Valenciennes (CHV) est l'établissement de recours et de référence du Hainaut-Cambrésis à tous les âges de la vie.

Troisième établissement public de santé des Hauts-de-France après les deux Centres hospitaliers universitaires (CHU) que compte la région, il est l'établissement support des hôpitaux Hainaut-Cambrésis.

Parmi ceux-ci, l'hôpital de Valenciennes propose plus de 950 lits et places en médecine-chirurgie et obstétrique ainsi qu'en soins critiques, une maternité de niveau 3, un service d'imagerie de pointe, ainsi que 300 lits et places en psychiatrie, 120 lits en soins médicaux et de réadaptation (SMR) et enfin 500 lits en EHPAD et résidences autonomie (4 structures).

L'hôpital de Valenciennes propose une offre de soins innovante quasi complète en exerçant toutes les spécialités en dehors de la chirurgie cardiaque, du traitement des grands brûlés et des greffes d'organes.

Il assure également une mission d'enseignement auprès des étudiants et professionnels médicaux et soignants visant à répondre aux défis démographiques du territoire

2. OBJET DU MARCHÉ ET DESCRIPTIF DES PRESTATIONS ATTENDUS

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de cadeaux destinés aux résidents des établissements des Hôpitaux Hainaut-Cambrésis, dans le cadre d'événements de la vie en établissement (fêtes calendaires, anniversaires, accueil, etc.).

Pour chaque lot, le présent marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, exécuté au fur et à mesure des besoins des établissements, sans engagement minimum et avec un montant maximum fixé dans les pièces administratives (CCAP, en l'occurrence).

3. PERIMETRE DES PRESTATIONS

Le présent marché couvre la fourniture des familles de produits suivantes :

- **Coffrets alimentaires** : coffrets sucrés ou sucrés/salés, produits gourmands conditionnés en coffret ou en assortiment ;
- **Chocolats festifs** : produits chocolatés destinés aux événements calendaires (Noël, Pâques, etc.) → Les lots n°6, 7 et 8 feront ultérieurement l'objet de mini-lots ;
- **Produits d'hygiène et de soins** : articles de toilette et de soins adaptés à un public sénior (eaux de toilette, gels douche, crèmes, coffrets de soins, etc.)
- **Vêtements et accessoires** : articles textiles ou accessoires de confort (plaid, ponchos, châles, foulards, vêtements simples, etc.)
- **Objets de décoration et utilitaires** : articles destinés à l'équipement ou à la personnalisation des chambres et des espaces de vie (cadres, calendriers, objets décoratifs, petits équipements, etc.)
- **Fleurs et compositions florales** : bouquets, compositions florales ou plantes, notamment dans le cadre d'événements ponctuels (anniversaires, fêtes, décès, etc.) → Les lots n°9, 10, 11, 12, 13 et 14 feront ultérieurement l'objet de mini-lots.

4. MODALITES DE COMMANDE

Les prestations donnent lieu à l'émission de bons de commande par chaque établissement, en fonction de ses besoins.

Les bons de commande précisent notamment :

- Le nom ou la raison sociale du titulaire ;
- Le numéro du présent marché ;
- La date et le numéro du bon de commande ;
- Le délai de livraison des produits ;
- Les modalités d'exécution : jours, horaires et lieux de livraison des produits ;
- Le montant du bon de commande (H.T. et/ou T.T.C.) ;
- La nature et la description des produits ;
- Les quantités commandées.

Les commandes sont passées au fur et à mesure des besoins, sans engagement minimum.

Le titulaire s'engage à accuser réception des commandes dans un délai raisonnable et à en confirmer la bonne prise en compte (délai maximum de 48 heures ouvrées).

Le titulaire met à disposition des établissements une offre de produits (catalogue ou sélection), permettant de sélectionner les produits adaptés aux besoins des établissements et des résidents dans le cadre du présent marché.

Cette offre précise les produits disponibles, leurs caractéristiques et leurs prix. Elle est tenue à jour pendant toute la durée du présent marché.

Les produits proposés en cours d'exécution doivent présenter un niveau de qualité équivalent à ceux présentés pour l'analyse des offres (échantillons).

Les établissements composent les cadeaux et coffrets selon leurs besoins et les enveloppes budgétaires définies en interne.

Pour les prestations relatives aux fleurs et compositions florales, les commandes peuvent porter sur des compositions réalisées à partir d'un montant défini par l'établissement, en fonction de l'évènement concerné.

5. EXIGENCES TECHNIQUES PAR FAMILLE DE PRODUITS

Les produits proposés doivent être adaptés à un public sénior et répondre aux exigences de qualité, de sécurité et de simplicité d'utilisation attendues dans un établissement médico-social.

5.1 Coffrets alimentaires et chocolats festifs

Les produits alimentaires doivent :

- Etre conformes à la réglementation en vigueur en matière de sécurité alimentaire ;
- Présenter une date limite de consommation ou de durabilité compatible avec les conditions de stockage et de distribution en établissement ;
- Etre conditionnés de manière soignée et adaptée à une distribution individuelle ;
- Etre facilement manipulables et consommables par des personnes âgées.

Les chocolats festifs doivent être adaptés aux événements calendaires (Noël, Pâques, etc.) et être présentés dans des conditionnements appropriés.

5.2 Produits d'hygiène et de soins

Les produits d'hygiène et de soins doivent :

- Etre adaptés à un public sénior (facilité d'ouverture, d'utilisation, lisibilité) ;
- Respecter la réglementation applicable aux produits cosmétiques ;
- Etre présentés dans des formats pratiques et sécurisés.

Les coffrets de soins doivent proposer des assortiments cohérents et utilisables en autonomie.

5.3 Vêtements et accessoires

Les vêtements et accessoires proposés doivent :

- Privilégier le confort et la facilité d'utilisation ;
- Etre adaptés aux besoins des personnes âgées (facilité d'enfilage, entretien simple) ;
- Etre proposés dans des tailles et formats adaptés.

5.4 Objets de décoration et utilitaires

Les objets de décoration et utilitaires doivent :

- Etre adaptés à un usage en chambre ou en espace collectif ;
- Présenter des dimensions et caractéristiques compatibles avec un environnement médico-social ;
- Etre simples d'utilisation et sans danger pour les résidents.

5.5 Fleurs et compositions florales

Le titulaire doit, pour les fleurs et compositions florales :

- Garantir la fraîcheur et la qualité des fleurs livrées ;
- Proposer des compositions adaptées à l'évènement (anniversaire, fête, décès, etc.) ;

- Permettre une adaptation des compositions en fonction du budget défini par l'établissement.

Les produits livrés doivent être en bon état et présentés de manière soignée.

6. LIVRAISON ET DELAIS

Les livraisons sont effectuées sur les différents sites des établissements des hôpitaux Hainaut Cambrésis (HHC), aux adresses précisées dans les bons de commande.

Le titulaire s'engage à respecter les délais de livraison indiqués dans les bons de commande.

Le délai court à compter de la date d'émission du bon de commande par l'établissement, sauf mention contraire figurant dans celui-ci.

Les produits doivent être livrés :

- En bon état ;
- Dans des conditionnements adaptés au transport et à la distribution ;
- Accompagnés des documents nécessaires le cas échéant (bon de livraison, identification des produits).

Les livraisons doivent être organisées de manière à garantir la continuité du service et à s'adapter aux contraintes des établissements.

Pour les prestations de fleurs et compositions florales, les délais de livraison doivent permettre de répondre aux besoins ponctuels, notamment en cas d'évènements imprévus.

7. SUIVI ET CONTINUITE DES PRESTATIONS

Le titulaire s'engage à assurer un suivi régulier des prestations et à désigner un interlocuteur identifié pour chaque établissement.

En cas de non-conformité des produits livrés (produit défectueux, non conforme à la commande, détérioré), le titulaire s'engage à proposer une solution corrective dans un délai adapté, pouvant aller jusqu'au remplacement du produit concerné.

Le titulaire veille à adapter son organisation afin de garantir la continuité des prestations sur la durée du présent marché.

En cas d'indisponibilité avérée du titulaire, notamment en période de fermeture exceptionnelle ou estivale, ou en cas d'impossibilité de répondre à un besoin dans les délais requis, l'établissement peut recourir, à titre exceptionnel et pour des besoins ponctuels, à un autre fournisseur, dans le respect des règles de la commande publique.